

N° D_26_2024

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Domaine : 9 Autres domaines de
compétences

Sous-domaine : 9.1 Autres domaines de
compétences des communes

Objet : Renouvellement de la convention
avec La Poste pour l'agence communale

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 6

Procuration : 0

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation :

La convocation du CM et le compte-rendu
de la présente délibération ont été affichés
conformément aux articles L 2221-7 et L
2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire informe que la présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2
mois, à compter de la présente publication.

République Française

Commune de PAYRA SUR L'HERS

Délibération du conseil municipal

Séance du 20 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt août à 21 heures 00, le Conseil
Municipal de la Commune de PAYRA SUR L'HERS dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur le Maire Bernard PECH.

Présents : Bernard PECH, Jacques PENNAVAIRE, Monique
RAMPLOU, Paul NEVELING, Rémi PECH, Sophie LEMOINE

Excusés : Timothée L'HOMEL, Kim VIGNES, Laurent
CHARRIE, Géraldine GRILLERES, Jérôme GAUBERT

Secrétaire de séance : Monique RAMPLOU

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents la convention de
partenariat avec La Poste pour la gestion de l'agence communale qui
arrivera à son terme en novembre 2024, et explique qu'il y a lieu de
délibérer pour son renouvellement.

Il donne ensuite lecture de la nouvelle convention, d'une durée de 9
ans à compter du 23 novembre 2024.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver la
convention annexée et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité
des membres présents :

- d'**APPROUVER** la convention de partenariat pour la gestion d'un
point de contact La poste agence communale
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi
que tout document permettant la mise en œuvre de la présente
délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire, Monsieur Bernard PECH, compte tenu de la
transmission en Préfecture et de la publication le 06 septembre 2024

Le Maire,
Bernard PECH

Signé par Monsieur le Maire, Bernard PECH, le 6 septembre 2024

Dépôt Carcassonne

Date de réception de l'AR: 06/09/2024

011-211102751-20240820-D_26_2024-DE